



Faire un passeport pour l'enfant mineur et la maman habitant a l'

Par **mimin**, le **22/06/2008** à **08:48**

le lieu de residence de l'enfant est celui de la mere mais comme mon ex-mari n'a pas signe les papiers quand j'etais mute en Asie pour que je puisse partir avec mon fils, notre fils a commence l'ecole a paris donc a voulu finir la-bas. Cette annee son passeport est perimee et la mairie refuse de renouveler en disant sur le jugement de divorce le lieu de residence de l'enfant etant initialement chez sa mere. Mais en meme temps le moment ou j'ai voulu partir avec mon fils disant la domiciler est avec moi on me l'a pas autorise en disant le papa doit etre d'accord. Pour la demande de passeport j'ai meme envoye une lettre d'ici mais ils veulent pas le faire comme c'est pas indique sur le jugement de divorce. Je vais chercher mon fils en aout pour rendre visite avec lui a sa grande- mere qui habite en Turquie. Est- ce qu'il y a un moyen de renouveler le passeport sans faire recours au tribunal - car ca sera trop tard-.

Et aussi qu'est - ce que je dois faire pour prendre mon fils avec moi maintenant qu'il finit ecole primaire sachant que son papa veut le garder en turquie. Merci de votre aide